

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE SUD

Marseille, le 22 JUL. 2019

Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité
sud
DREAL de zone de défense et de sécurité sud

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité
sud,



à

Destinataires in fine

Mission interrégionale pour la coordination
de la prévention des inondations
sur l'arc méditerranéen

Affaire suivie par Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC

SGZDS n° 2562

Objet : Stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2019 – 2021

Référence : Courrier du 21 janvier 2019 du Préfet de zone de défense et de sécurité sud relatif à la consultation sur le projet de stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2019 – 2021

PJ : Annexe relative à la stratégie zonale « Inondation Arc Méditerranéen » 2019-2021

Si l'historique des événements montre que 15 départements sont particulièrement exposés aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations rapides, l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité sud sont concernés et se doivent d'anticiper d'éventuels événements.

Une coordination interrégionale de la prévention des risques d'inondation est ainsi apparue indispensable pour contribuer à la cohérence des politiques menées et favoriser le partage d'expériences à cette échelle. Créée en juin 2017, la mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen, démontre tout son intérêt au regard des premiers éléments de bilan présentés.

La mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a pour objectif de renforcer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation (dans toutes ses composantes) et de contribuer à une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'Arc Méditerranéen. Pour cela, elle veille à un travail interministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile.

Depuis sa création, elle a mené de nombreuses actions en lien avec les territoires, avec des partenariats associant services de l'État, collectivités, services de secours, associations... Par ailleurs, nombre d'acteurs se sont appropriés les productions de la mission et les ont relayées sur leur territoire en demandant l'apposition de leur logo sur les documents.

Les propositions de partenariats pour conduire des actions innovantes se font également de plus en plus nombreuses et témoignent du fait que les territoires appréhendent de mieux en mieux le rôle d'accompagnement de la mission interrégionale.

Il s'agit donc, aujourd'hui, d'inscrire l'action dans la durée et de partager les champs et les priorités de travail au sein d'une stratégie zonale de prévention des risques d'inondation.

Je vous ai consulté sur le projet de stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2019 – 2021 et vos retours témoignent de votre satisfaction quant au travail déjà accompli et à la volonté commune de disposer à court terme d'une feuille de route pluriannuelle.

Par le présent courrier, je vous transmets la stratégie zonale approuvée en vue de la prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2019 – 2021.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq axes transverses suivants :

- Axe I - Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque ;
- Axe II - Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs;
- Axe III - Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir ;
- Axe IV - Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques ;
- Axe V - Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation.

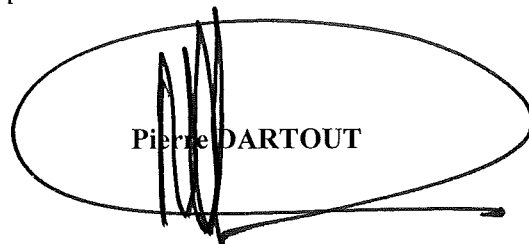
Une déclinaison de ces axes en plusieurs orientations auxquelles sont associés quelques indicateurs de suivi, vous est jointe en annexe à ce courrier.

Enfin, la stratégie zonale est accompagnée du plan d'actions validé pour l'année 2019.

La mise en œuvre de cette stratégie sera animée par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » en lien avec vos services et ceux de la zone de défense.

Un bilan annuel des actions mises en œuvre vous sera transmis chaque année. Il sera accompagné de la liste des travaux définis pour l'année suivante avec les acteurs de la zone de défense et les directions générales des ministères en charge de l'Intérieur et de l'Ecologie.

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud



Pierre DARTOUT

Liste des destinataires :

Au niveau régional :

- Madame et messieurs les préfets de région :
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Occitanie
 - Corse

Au niveau Département :

- Mesdames et messieurs les préfets de département :
 - Ariège
 - Tarn
 - Aveyron
 - Aude
 - Pyrénées-Orientales
 - Hérault
 - Lozère
 - Gard
 - Ardèche
 - Drôme
 - Vaucluse
 - Hautes-Alpes
 - Alpes-de-Haute-Provence
 - Var
 - Alpes-Maritimes
 - Haute-Corse
 - Gers
 - Hautes-Pyrénées
 - Lot
 - Tarn et Garonne

Copie à :

- Monsieur le secrétaire général aux affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur le directeur interrégional de la DIRM Méditerranée
- Ministère de la transition écologique et solidaire – DGPR
- Ministère en charge de l'intérieur – DGSCGC